

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°86-2023-236

PUBLIÉ LE 20 NOVEMBRE 2023

Sommaire

86-2023-11-21-00001 - Délégation de signature novembre 2023 (12 pages)

Page 3

86-2023-11-21-00001

Délégation de signature novembre 2023

Décision de délégation de signatures

La Directrice de la Direction des créances spéciales du Trésor,

Vu le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

VU le décret n° 2022-644 du 25 avril 2022 relatif aux emplois de direction de la direction générale des finances publiques et modifiant le statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 5 mars 2010 relatif à la création et à l'organisation de la Direction des créances spéciales du Trésor modifié ;

Vu le décret du 13 avril 2023 portant nomination de Madame Sandrine MAJOREL-DELAGE en tant que directrice de la Direction des créances spéciales du Trésor ;

Décide :

Article 1 Délégation générale de signature est donnée à Mme Catherine TOURPIN, directrice adjointe, à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer en mon absence, ou ma présence, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent et de m'en rendre compte.

Délégation générale de signature est donnée à M. Pierre ROCARD, attaché principal d'administration, responsable du pôle transverse, et à Mme Jacinta MARTINS, administratrice des finances publiques adjointe, responsable du Pôle Assistance au Recouvrement Complexe, à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer en mon absence, et en celle de Mme Catherine TOURPIN, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent et de m'en rendre compte.

Délégation générale de signature est donnée à Mme Fabienne NABON, inspectrice divisionnaire, adjointe de la responsable du Pôle Assistance au Recouvrement Complexe, à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer en l'absence des personnes sus-mentionnées, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent et de m'en rendre compte.

Ils sont autorisés à agir en justice et à effectuer des déclarations de créances.

Article 2 Pôle Transverse :

M. Pierre ROCARD, en qualité de responsable du Pôle Transverse et chef des services qui y sont rattachés, reçoit délégation pour signer seul, ou concurremment avec la directrice adjointe, tout document relatif aux services :

Article 2-1 Service Ressources humaines et Budget logistique immobilier :

En l'absence du chef de service, Mme Alexandra ETEVE, contrôleuse principale des Finances Publiques, reçoit délégation pour le suppléer pour signer les courriers simples et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à son service.

Article 2-2 Service Comptabilité :

Délégation spéciale est accordée aux personnes dont les noms suivent et pour les seuils mentionnés :

NOM-FONCTION	Pierre ROCARD Responsable du Pôle Transverse	Sylvie LUBREZ Cheffe du service Comptabilité	Isabelle BONNEAU, Adjoint(e) à la cheffe de service Comptabilité	Claire PARTHENAY Adjoint(e) à la cheffe de service Comptabilité
GRADE	Attaché principal d'administration centrale	Inspectrice des finances publiques	Secrétaire administrative de classe exceptionnelle	Contrôleuse principale des finances publiques
Le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à son service ainsi que les quittances ANSM, les dépôts de chèques, ordres de virement émis sur le compte du Trésor à la Banque de France.	sans seuil	sans seuil	sans seuil	sans seuil
Les ordres de paiement, les virements internationaux, les restitutions de sommes, dans la limite de	300 000 € par dossier en tant que chef de pôle transverse, et au-delà en absence de la directrice adjointe	100 000 € par dossier et , jusqu'à 300 000€ par dossier en l'absence du chef de pôle et la directrice adjointe	5 000 € par dossier	5 000 € par dossier
Les déclarations de recettes.	sans seuil	sans seuil	sans seuil	sans seuil
Demande de RIB	sans seuil	sans seuil	sans seuil	sans seuil
renvois de chèques	sans seuil	sans seuil	sans seuil	sans seuil

NOM-FONCTION	Mme Christelle ANTIGNY	Mme Amélie BLOUDEAU	Mme Marine CHAUMONT	Nadège CHAUVET	M. Denis DUVEAU
GRADE	contractuelle	Agente administrative principale des RP 2ème classe	Agente administrative principale des RP 2ème classe	Adjointe administrative principale 1ere classe	Agent administratif principal des FIP 2ème classe
Le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à son service ainsi que les quittances ANSM, les dépôts de chèques, ordres de virement émis sur le compte du Trésor à la Banque de France.	Quittances ANSM → sans seuil /autres dossiers : jusqu'à 10.000€				
Les déclarations de recettes.	sans seuil				
Demande de RIB	Jusqu'à 5000€				
renvois de chèques	sans seuil				

NOM-FONCTION	Mme Nicole RIBOT	M. Olivier RICHARD	Mme Corinne STOLIAROFF	Mme Sylvie THOUVENIN-OLIVER	M.Théo VASSEUR
GRADE	Contrôleuse principale des finances publiques	Contrôleur principal des finances publiques	Secrétaire administrative de classe exceptionnelle	Agente administrative principale des FIP 1ère classe	Agent administratif principal des FIP 2ème classe
Le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à son service ainsi que les quittances ANSM, les dépôts de chèques, ordres de virement émis sur le compte du Trésor à la Banque de France.	Quittances ANSM → sans seuil /autres dossiers : jusqu'à 10.000€	Quittances ANSM → sans seuil /autres dossiers : jusqu'à 10.000€	Quittances ANSM → sans seuil /autres dossiers : jusqu'à 10.000€	Quittances ANSM → sans seuil /autres dossiers : jusqu'à 10.000€	Quittances ANSM → sans seuil /autres dossiers : jusqu'à 10.000€
Les déclarations de recettes.	sans seuil				
Demande de RIB	Jusqu'à 5000€				
renvois de chèques	sans seuil				

Article 3 Pôle recouvrement et Pôle affaires juridiques et recouvrement contentieux (PAJRC) :

Délégation de signature est donnée à Mmes Fleur AUGE et Delphine DUROCHER, inspectrices divisionnaires des Finances Publiques, respectivement responsable du Pôle Recouvrement et du PAJRC pour signer:

- tous les actes relatifs à leur pôle respectif et aux affaires qui s'y rattachent **dans la limite accordée à chaque inspecteur.**

- en l'absence de la directrice adjointe et **en l'absence de l'une d'entre elles**, indifféremment tous les actes relatifs aux deux pôles et aux affaires qui s'y rattachent **dans la limite accordée à chaque inspecteur et de m'en rendre compte.**

Elles sont autorisées à agir en justice et à effectuer des déclarations de créances.

Article 3-1 Les services du Pôle recouvrement :

Délégation spéciale est accordée aux personnes dont les noms suivent et pour les seuils mentionnés :

Article 3-1-1 Service Recettes Non Fiscales

NOM-FONCTION	Catherine MAILLET, Cheffe de service	Martine SOBRIEL, adjointe	Catherine FRANQUELIN adjointe
GRADE	inspectrice des finances publiques	Contrôleuse principale des Finances publiques	Contrôleuse des Finances publiques 2ème classe
simple courrier : demande de pièces, bordereau de situation, demande de renseignements, information transmission d'une réclamation d'assiette, ...	sans seuil		
exercice du droit de communication	sans seuil		
octroi de délais de paiement	≤ 24 mois et ≤ 100 000 € / créance *	≤ 12 mois et ≤ 50 000 € / créance *	≤ 12 mois et ≤ 50 000 € / créance *
accord sur demande de remise gracieuse de majoration	5 000 € / créance *	2 000 € / créance *	2 000 € / créance *
lettre de rappel, mise en demeure de payer, saisie, EPE et saisie administrative à tiers détenteurs	200 000 € / créance *	150 000 € / créance *	150 000 € / créance *
mainlevée de poursuites	50 000 € / créance *	20 000 € / créance *	20 000 € / créance *
déclaration de créances	200 000 € / dossier **	150 000 € / dossier **	150 000 € / dossier **
contentieux du recouvrement	50 000 € / créance *		

* créance = droits et pénalités de recouvrement et frais de poursuites

** dossier = toutes les créances émises au nom d'un même redevable

NOM-FONCTION	Davina ABISUR	Valérie CROSLAND	Simon FAYAUD	Fabien LEGENDRE
GRADE	Agente administrative principale des finances publiques 2ème classe	Agent contractuel des finances publiques	Agent administratif principal des finances publiques 2ème classe	Agent administratif principal des finances publiques 1ère classe
simple courrier : demande de pièces, bordereau de situation, demande de renseignements, information transmission d'une réclamation d'assiette, ...	sans seuil			
exercice du droit de communication	sans seuil			
octroi de délais de paiement	≤ 6 mois et ≤ 2 000 € / créance *			
accord sur demande de remise gracieuse de majoration	500 € / créance *			
lettre de rappel, mise en demeure de payer, saisie, EPE et saisie administrative à tiers détenteurs				
mainlevée de poursuites				
déclaration de créances				
contentieux du recouvrement				

* créance = droits et pénalités de recouvrement et frais de poursuites

** dossier = toutes les créances émises au nom d'un même redevable

NOM-FONCTION	Laurent BONNEAU	Marie-christine BRUERE	Murielle CARRAT	Eric CATHELINEAU
GRADE	Contrôleur des finances publiques 1ère classe	Contrôleuse des finances publiques	Secrétaire administrative de classe normale	Secrétaire administratif de classe normale
simple courrier : demande de pièces, bordereau de situation, demande de renseignements, information transmission d'une réclamation d'assiette, ...	sans seuil			
exercice du droit de communication	sans seuil			
octroi de délais de paiement	≤ 12 mois et ≤ 5 000 € / créance *	≤ 12 mois et ≤ 5 000 € / créance *	≤ 12 mois et ≤ 5 000 € / créance *	≤ 12 mois et ≤ 5 000 € / créance *
accord sur demande de remise gracieuse de majoration	1 000 € / créance *			
lettre de rappel, mise en demeure de payer, saisie, EPE et saisie administrative à tiers détenteurs				
mainlevée de poursuites				
déclaration de créances				
contentieux du recouvrement				

* créance = droits et pénalités de recouvrement et frais de poursuites

** dossier = toutes les créances émises au nom d'un même redevable

Article 3-1-2 Service Recouvrement International

NOM-FONCTION	Arne HERTGEN-HONWANA Chef de service	Clara BONIFACE Adjointe	Frantz ANDRE Adjoint	Caline BOUROUMEAU	Christelle CERF	Patrick CHABIRON	Marine NOUVELON
GRADE	inspectrice des finances publiques	Secrétaire administrative de classe exceptionnelle	Contrôleur des finances publiques 2ème classe	Contrôleuse des finances publiques 2ème classe	Contrôleuse des finances publiques 2ème classe	Secrétaire administratif de classe supérieure	Contrôleuse principale des Finances publiques
simple courrier : demande de pièces, bordereau de situation, demande de renseignements, ...	sans seuil						
exercice du droit de communication	sans seuil						
octroi de délais de paiement	≤ 24 mois et ≤ 100 000 € / dossier **	≤ 12 mois et ≤ 50 000 € / dossier *		≤ 6 mois ≤ 2 000 € / dossier **			
demande de paiement , lettre de rappel, mise en demeure de payer, saisie, EPE et saisie administrative à tiers détenteurs	200 000 € / dossier **	150 000 € / dossier **			75 000 € / dossier **		
échanges de pièces de procédure relatifs aux contestations d'assiette, aux procédures civiles d'exécution	50 000 € / dossier **			25 000 € / dossier **			
mainlevée de poursuites	50 000 € / dossier **						
décisions de restitution de sommes encaissées justifiées par une annulation totale ou partielle de la demande des autorités étrangères ou françaises	5 000 € / demande						
déclarations de créances	200 000 € / dossier **	100 000 € / dossier **		25 000 € / dossier **			

** dossier = toutes les créances émises au nom d'un même redevable

NOM-FONCTION	Noëlle CORMENIER	Stéphanie GANDIN	Marie PETIT	Viviane KOMIHA	Jean-Pierre LEROY
GRADE	Adjointe administrative principale 1ère classe	Agente principale des finances publiques 2ème classe	Agente principale des finances publiques 1ère classe	Agente principale des finances publiques 2ème classe	Agent principal des finances publiques 1ère classe
simple courrier : demande de pièces, bordereau de situation, demande de renseignements, ...	sans seuil				
exercice du droit de communication	sans seuil				
octroi de délais de paiement	≤ 6 mois ≤ 2 000 € / dossier **				
demande de paiement , lettre de rappel, mise en demeure de payer, saisie, EPE et saisie administrative à tiers détenteurs	75 000 € / dossier **				
échanges de pièces de procédure relatifs aux contestations d'assiette, aux procédures civiles d'exécution	25 000 € / dossier **				
mainlevée de poursuites					
décisions de restitution de sommes encaissées justifiées par une annulation totale ou partielle de la demande des autorités étrangères ou françaises					
déclarations de créances	25 000 € / dossier **				

** dossier = toutes les créances émises au nom d'un même redevable

Article 3-2 Pour le Pôle affaires juridiques et recouvrement contentieux :

NOM-FONCTION	Sydonie ELOUNDOU adjointe	Philippe JURION	Fabienne BADET	Maryline RIAUDEL
GRADE	inspectrice des finances publiques	inspecteur des finances publiques	Secrétaire administrative de classe supérieure	Adjointe administrative principale 1ère classe
simple courrier : demande de pièces, bordereau de situation, demande de renseignements, ...	sans seuil			
exercice du droit de communication	sans seuil			
demande de paiement et frais de mise en recouvrement, lettre de rappel	sans seuil			
échanges de pièces de procédure relatives aux contestations d'assiette (AIR), au contentieux du recouvrement et aux procédures civiles d'exécution	sans seuil			
hors dossiers relatifs aux débits : octroi de délais de paiement	≤ 24 mois et ≤ 100 000 € / dossier **		≤ 6 mois et ≤ 25 000 € / dossier **	
hors dossiers relatifs aux débits : mise en demeure de payer, saisie, EPE et saisie administrative à tiers détenteurs	200 000 € / dossier **		50 000 € / dossier **	
hors dossiers relatifs aux débits : mainlevée de poursuites	200 000 € / dossier **			
hors dossiers relatifs aux débits : accord sur demande de remise de majoration	10 000 € / dossier **		1 000 € / dossier **	

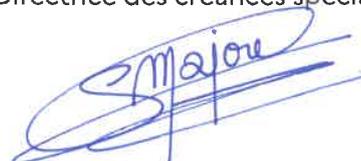
NOM-FONCTION	Sydonie ELOUNDOU adjointe	Philippe JURION	Fabienne BADET	Maryline RIAUDEL
GRADE	inspectrice des finances publiques	inspecteur des finances publiques	Secrétaire administrative de classe supérieure	Adjointe administrative principale 1ère classe
dossiers relatifs aux débits : mise en demeure de payer, saisie, EPE et saisie administrative à tiers détenteurs	10 000 € / dossier **		1 000 € / dossier **	
dossiers relatifs aux débits : octroi de délais de paiement	≤ 24 mois et ≤ 5 000 € / dossier **		≤ 6 mois et ≤ 1 000 € / dossier **	
dossiers relatifs aux débits : bordereau de prise en charge d'intérêts	500 € / demande		100 € / demande	
décision de restitution de sommes encaissées justifiées par une annulation totale ou partielle de titre (AIR)	5 000 € / demande			
déclarations de créances	200 000 € / dossier **		25 000 € / dossier **	

** dossier = toutes les créances émises au nom d'un même redevable

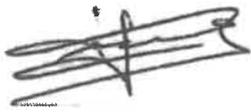
Article 4

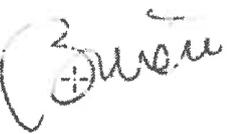
La présente décision de délégation de signature abroge et remplace les précédentes à partir du 21 novembre 2023 et sera publiée au recueil des actes administratifs du département de la Vienne.

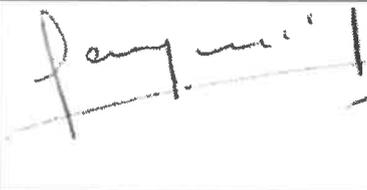
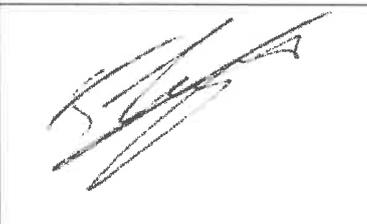
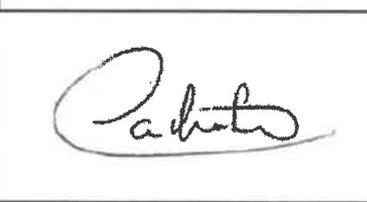
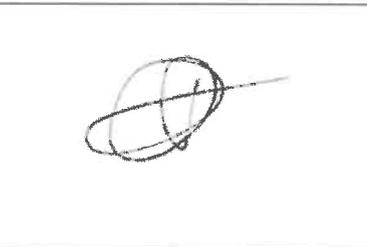
La Directrice des créances spéciales du Trésor

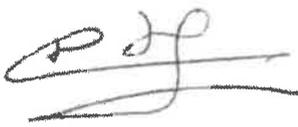


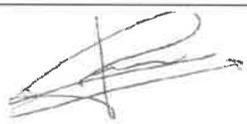
Mme Sandrine MAJOREL-DELAGE

Mme Catherine TOURPIN		CT
Mme Jacinta MARTINS		JN
M. Pierre ROCARD		
Mme Fabienne NABON		NE
Mme Fleur AUGE		FA
Mme Delphine DUROCHER		D. D.
Mme Sydonie ELOUNDOU		
M Philippe JURION		PJ

Mme Marilynne RIAUDEL		MR.
Mme Fabienne BADET		FB
Mme Alexandra ETEVE		AE
Mme Catherine MAILLET		CM.
Mme Davina ABISUR		DA
Mme Murielle CARRAT		C.M
Mme Marie-Christine BRUERE		MCB
Mme Catherine FRANQUELIN		CF
M. Laurent BONNEAU		LB

M. Simon FAYAUD		SF
M. Fabien LEGENDRE		FL
M. Eric CATHELINÉAU		EC
Mme Valérie CROSLAND		c.v.
Mme Martine SOBRIEL		MS
Mme Anne HERTGEN HONWANA		ANH
Mme Clara BONIFACE		CB
M. Frantz ANDRE		FA
Mme Céline BOUROUMEAU		CB

Mr Jean-Pierre LEROY		SPL
Mme Christelle CERF		CC
Mr Patrick CHABIRON		PC
Mme Marine NOUVELLON		M N
Mme Noëlle CORMENIER		NC
Mme Stéphanie GANDIN		S.G.
Mme Marie PETIT		MP
Mme Vivianne KOMIHA		VK
Mme Sylvie LUBREZ		SL
Mme Isabelle BONNEAU		IB

Mme Claire PARTHENAY		CP
M.Olivier RICHARD		OR
M Theo VASSEUR		TV
Mme Sylvie THOUVENIN- OLIVER		SO
Mme Marine CHAUMONT		
Mme Nicole RIBOT		NR
Mr Denis DUVEAU		DD
Mme Corinne STOLIAROFF		
Mme Nadège CHAUVET		CP
Mme Amélie BLOUDEAU		AB
Mme Christelle ANTIGNY		CA